

UKRAINE

Des militants de l'opposition détenus arbitrairement

Index AI : EUR 50/004/2004

ÉFAI

Lundi 25 octobre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Il est particulièrement important que l'Ukraine apporte au monde la preuve qu'elle respecte le droit à la liberté d'expression avant l'élection présidentielle de la fin de ce mois, a déclaré Amnesty International ce lundi 25 octobre 2004.

« Les événements récents semblent démontrer un mépris affligeant pour ce droit », a déclaré l'organisation.

Amnesty International s'inquiète des informations qui lui sont parvenues selon lesquelles des membres de PORA, une organisation d'opposition de la jeunesse (dont le nom signifie *Il est temps*) seraient victimes d'arrestations arbitraires et d'actes de harcèlement pour avoir exercé leur droit légitime à la liberté d'expression. PORA mène une campagne sociale en distribuant des tracts et en animant un site web satirique encourageant les gens à ne pas voter pour Viktor Yanoukovich, le candidat du gouvernement à la présidentielle. Parmi les informations reçues par Amnesty International, figuraient les exemples suivants :

- Andrij Koulibaba, militant de la branche locale de PORA à Vinnytsya, a été détenu par la police le 20 octobre sans aucune explication. Le 21 octobre, il a été condamné à dix jours de détention au titre du Code relatif aux infractions administratives, pour « *désobéissance intentionnelle aux demandes de la police* ». Selon ce qui a été dit, il aurait poussé un policier et arraché un bouton de sa veste. Le 23 octobre, il a brusquement été remis en liberté et informé que sa peine avait été réduite à une simple amende.

- Alexandre Pougach a été détenu à Vinnytsya le 21 octobre et jugé pour avoir, selon l'accusation, refusé de donner son nom à la police ; au vu des témoignages contradictoires, il a été acquitté. Quelques minutes après avoir quitté la salle d'audience et alors qu'il se trouvait encore sur les marches du palais de justice, il a été de nouveau arrêté devant témoins. Détenu pendant quatre heures au poste de police, il a

ensuite été informé qu'une action était intentée au pénal contre lui pour « *hooliganisme* ».

- À Kirovograd, Alexandre Tsitsenko a été détenu par des policiers masqués le 21 octobre, alors qu'il était allé chercher des tracts et autocollants produits par PORA pour les distribuer. Il a également été accusé de « *désobéissance intentionnelle à la police* », mais les charges pesant contre lui ont été abandonnées et il a été remis en liberté le 25 octobre.

- Volodymyr Zakalyouchny a été détenu à Kiev le 23 octobre, alors qu'il distribuait des tracts critiquant Viktor Yanoukovich, lors d'un concert. Emmené au commissariat de quartier Chevtchenkowsky à Kiev, il a été accusé de vol d'un téléphone portable, ce qui pourrait lui valoir deux années d'emprisonnement.

Le nombre de détentions de ce genre, qui se produisent dans toute l'Ukraine, et les innombrables violations de procédures suscitent l'inquiétude et laissent à penser que tous ces jeunes gens n'ont été placés en détention qu'en raison de leurs activités légitimes et pacifiques d'opposition. Si cela était le cas, Amnesty International les considérerait comme des prisonniers d'opinion et demanderait leur remise en liberté immédiate et sans condition.

« Nous appelons les autorités ukrainiennes à respecter le droit à la liberté d'expression et de réunion et à autoriser l'opposition à exprimer légitimement ses vues », a déclaré Amnesty International.

Complément d'information

L'élection présidentielle aura lieu le 31 octobre. Une grande manifestation de soutien au candidat de l'opposition, Viktor Youchtchenko, s'est déroulée ce week-end pour demander des élections équitables.

Au cours des semaines passées, des militants de divers mouvements d'opposition ont subi des perquisitions ou ont été arrêtés. Le 14 octobre, la police a déclaré avoir trouvé du matériel permettant de fabriquer des explosifs dans les locaux du quartier-général de PORA à Kiev, alors qu'une première perquisition, au cours de laquelle les policiers avaient été accompagnés d'autres personnes, n'avait rien donné ; ce n'est que lorsque la police est retournée seule sur place qu'elle a découvert le matériel. D'autres perquisitions ont suivi et à Chemigiv, Alexandre Lomakov, membre de PORA, est en attente de son procès. Les charges pesant contre lui

pourraient lui valoir jusqu'à cinq ans d'emprisonnement. La police aurait trouvé dans son appartement une substance de couleur marron qui pourrait s'avérer explosive.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a exprimé son inquiétude concernant la façon dont était menée la campagne électorale et a appelé les autorités ukrainiennes « à mener le processus électoral en toute impartialité et dans le **respect des normes du Conseil de l'Europe**, et à autoriser tous les candidats à se présenter sur une base juste et équitable. » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>